

Mécanisme de financement direct (MFD) - Multisac II

Lieu :	Maroc
Identifiant du Projet :	53828
Secteur d'activité :	Industries manufacturières et Services
Public/Privé :	Secteur privé
Catégorie environnementale :	B
Date de décision sur l'approbation :	6 décembre 2022
Statut :	Approuvé

Date de publication du document de synthèse du Projet (DSP) en langue anglaise : 11 décembre 2022

Conformément au paragraphe 1.4.2 (iii) de la Directive sur l'accès à l'information : « pour les Projets approuvés par la Direction de la Banque, lorsque le Conseil d'administration lui a délégué ce pouvoir d'approbation, le DSP est divulgué au pays membre de la Banque au début de la période de notification de non-objection correspondante, conformément à l'article 13 (iii) de l'Accord portant création de la BERD. »

Description du Projet

Octroi d'un prêt de 160 millions de dirhams marocains destiné à financer la construction d'un nouveau bâtiment, l'augmentation de la production actuelle de sacs et l'introduction d'une ligne de production de polypropylène à orientation biaxiale (BOPP).

Objectifs du Projet

Le Projet soutient l'expansion sur un marché de production de films de BOPP en pleine croissance, ainsi que la poursuite de l'intégration verticale.

Impact sur la transition

Score de l'impact attendu sur la transition (IAT) : 60

Compétitivité : La ligne de production de BOPP permettra d'augmenter la productivité et l'intégration verticale.

Développement vert : Le nouveau bâtiment sera certifié EDGE, établissant des normes techniques internationales en matière de durabilité et de résilience face au changement climatique.

Le Client

MULTISAC SA

Multisac SA (l'« Emprunteur » ou la « Société ») est une PME familiale constituée au Maroc. Multisac a été créée en 2006 et est spécialisée dans la production de sacs en polypropylène tissé. Multisac est un client existant de la Banque depuis 2018, et affiche une expérience positive à ce jour.

Financement de la BERD

160 millions de dirhams marocains

Prêt garanti de premier rang à hauteur de 160 millions de dirhams marocains pour financer le Projet.

Coût total du Projet

300 millions de dirhams marocains

Les coûts totaux concernent la construction du nouveau bâtiment, la mise en œuvre des activités de production de polypropylène à orientation biaxiale (BOPP) et l'expansion des capacités actuelles.

Additionnalité

L'additionnalité découle de la structure de financement, la relation à long terme de la BERD avec l'Emprunteur permettant d'atténuer les risques et de fixer des normes environnementales.

Synthèse environnementale et sociale

Catégorie B (PES 2019). Multisac est un client existant de la Banque qui présente des performances environnementales et sociales satisfaisantes dans le cadre de l'exposition actuelle. Les vérifications environnementales et sociales réalisées au titre de la diligence raisonnable pour ce Projet ont été fondées sur les précédentes vérifications effectuées par le Département de l'Environnement et de la durabilité en 2018 et sur l'examen des rapports de suivi annuels fournis par la Société.

L'évaluation a confirmé que le Client disposait de tous les permis nécessaires et qu'il avait fait preuve d'un engagement en faveur de la protection de l'environnement en élaborant des politiques et des procédures. L'usine est située dans une zone industrielle réglementée, et l'expansion envisagée se fera sur le site actuel. Des évaluations régulières des risques environnementaux et sociaux (E&S) sont effectuées par des experts externes, conformément aux exigences locales. Multisac a mis en

œuvre les actions identifiées dans le PAES précédemment convenu, et a ainsi amélioré son système de gestion environnementale, sanitaire et sociale ainsi que ses ressources. Le PAES actuel a été mis à jour pour tenir compte de l'obligation d'entreprendre une évaluation des risques en matière d'environnement, de santé et de sécurité pour le nouveau bâtiment envisagé et de l'augmentation de la capacité de production.

Le Projet a été jugé conforme aux objectifs d'atténuation de l'Accord de Paris après une évaluation plus approfondie de la capacité des produits à être réutilisés/recyclés.

Le Département de l'environnement et de la durabilité continuera à assurer le suivi du Client par le biais de l'examen des rapports E&S annuels.

Coopération technique et financement sous forme de subvention

Le Projet bénéficie d'une garantie et d'une coopération technique (CT) du Programme de garantie pour la résilience des municipalités, des infrastructures et de l'industrie (MIIR) du Fonds européen pour le développement durable (FEDD).

Le programme contribue aux économies en transition dans les pays visés par la politique européenne de voisinage, c'est-à-dire les pays au sud et à l'est, en soutenant les investissements durables dans les infrastructures des villes vertes, l'écologisation des chaînes logistiques, l'efficacité énergétique et les transferts de technologies vertes dans les processus industriels, les opérations commerciales et les bâtiments.

Contact dans l'entreprise

Amine Korati

akorati@capholding.ma

+212 660 168 787

+212 537 745 058

www.multisac.ma

Lots 63 et 64 zone industrielle de Bouznika, Province Benslimane, 13100

Dernière mise à jour du DSP en langue anglaise

11 décembre 2022

Comprendre la Transition

Pour en savoir plus sur l'approche de la BERD quant à la mesure de l'impact sur la transition, [cliquer ici](#).

Opportunités commerciales

Pour les opportunités commerciales ou la passation de marchés, contacter la société cliente.

Pour les opportunités commerciales avec la BERD (hors passation de marchés), nous contacter :

Tél : +44 20 7338 7168

Courriel : projectenquiries@ebrd.com

Pour les Projets du secteur public, consulter [Passation de marchés](#) sur le site de la BERD, ou :

Tél : +44 20 7338 6794

Courriel : procurement@ebrd.com

Questions d'ordre général

Les questions spécifiques peuvent être envoyées via l'un des [formulaire de contact](#) de la BERD.

Politique environnementale et sociale (PES)

La [PES](#) et les Exigences de performance (EP) y afférentes définissent les modalités de mise en œuvre par la BERD de son engagement en faveur de la promotion d'un « développement sain et durable du point de vue de l'environnement ». La PES et les EP contiennent des dispositions spécifiques exigeant des clients qu'ils se conforment à la législation nationale applicable en matière d'information et de consultation du public, et qu'ils mettent en place un mécanisme de règlement des griefs pour recueillir les problèmes et les plaintes des parties prenantes, et en faciliter la résolution, en particulier concernant la performance environnementale et sociale du client et du Projet. En fonction de la nature et de l'ampleur des risques et impacts environnementaux et sociaux du Projet, la BERD demande en outre à ses clients de communiquer les informations qui s'avèrent nécessaires concernant les risques et impacts des Projets, ou de mener des consultations pertinentes auprès des parties prenantes concernées puis d'examiner leurs réactions et d'y répondre.

Pour plus d'informations à propos des pratiques de la BERD dans ce domaine, consulter la [PES](#).

Intégrité et conformité

Le ou la Responsable de la déontologie de la BERD encourage une bonne gouvernance et assure l'application des normes d'intégrité les plus rigoureuses à toutes les activités de la Banque, en conformité avec les meilleures pratiques internationales. Des vérifications au titre de l'obligation de diligence sont effectuées pour contrôler l'intégrité de tous les clients de la Banque afin d'établir que les projets ne présentent pas de risques inacceptables, en termes d'intégrité ou de réputation, pour la Banque. La BERD est convaincue que l'identification et la résolution des problèmes pendant les phases d'évaluation et d'approbation des projets constituent le moyen le plus efficace d'assurer l'intégrité des transactions de la Banque. Le ou la Responsable de la déontologie joue un rôle essentiel dans ces efforts de prévention, tout en contribuant au contrôle des risques en matière d'intégrité associés aux Projets une fois les investissements réalisés.

Le ou la Responsable de la déontologie est également chargé(e) d'enquêter sur les allégations de fraude, de corruption ou de manquement dans le cadre des Projets financés par la BERD. Toute personne, interne ou externe à la Banque, suspectant un cas de fraude, de corruption ou de manquement, peut le reporter par écrit au ou à la Responsable de la déontologie de la BERD, en envoyant un courriel à l'adresse électronique compliance@ebrd.com. Tout signalement, même anonyme, fera l'objet d'un suivi par le ou la Responsable de la déontologie et sera examiné. Les signalements peuvent être rédigés dans toutes les langues de la Banque et de ses pays d'opérations. Les informations transmises doivent l'être en toute bonne foi.

Politique d'accès à l'information (PAI)

La PAI définit la manière dont la BERD diffuse les informations et consulte ses partenaires pour favoriser une meilleure sensibilisation et connaissance de ses stratégies, politiques et opérations, depuis son entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020. Consulter la page concernant la [Politique d'accès à l'information](#) sur le site Internet de la BERD pour savoir quels types d'informations sont disponibles en ligne.

Les demandes d'informations spécifiques peuvent être envoyées via l'un des [formulaire de contact](#) de la BERD.

Mécanisme indépendant de responsabilisation dans le cadre des projets (MIRP)

Si les efforts pour aborder des préoccupations environnementales, sociales ou de divulgation au public avec le Client ou la Banque (par exemple via le mécanisme de règlement des griefs du Client au niveau du Projet, ou bien via un échange direct avec la Direction de la Banque) n'ont pas abouti, les personnes ou organisations peuvent

adresser leurs préoccupations au Mécanisme indépendant de responsabilisation dans le cadre des projets (MIRP) de la BERD.

Le MIRP examine en toute indépendance les problèmes liés aux Projets qui auraient provoqué, ou seraient susceptibles de provoquer, un préjudice. L'objectif du Mécanisme est : d'encourager le dialogue entre les parties prenantes du Projet en vue de la résolution de problèmes environnementaux, sociaux ou de divulgation au public ; de déterminer si la Banque a respecté sa [Politique environnementale et sociale](#) et les dispositions spécifiques aux Projets de sa [Politique d'accès à l'information](#) ; et le cas échéant, de remédier à tout cas de non-conformité à ces politiques, tout en prévenant un futur problème de non-conformité de la Banque.

Consulter la page Internet du [Mécanisme indépendant de responsabilisation dans le cadre des projets](#) pour en apprendre plus sur le MIRP et son mandat, pour connaître les modalités de [dépôt d'un Recours](#), ou pour contacter le MIRP par courriel à l'adresse jpam@ebrd.com afin d'obtenir des conseils ou des précisions sur le MIRP et le dépôt d'un recours.